



# PLAN FAÇADES

VILLE DE LOURDES

Conférence de presse de lancement  
Vendredi 15 avril 2022



# Un projet multipartenarial - action 45 du Plan Avenir Lourdes

**PLAN**  
**FAÇADES**

VILLE DE LOURDES

## → L'Etat

Préfet et Sous-préfet - Direction départementale des territoires  
Architecte des Bâtiments de France, Janine Colonel  
Agence National de l'Amélioration de l'Habitat

## → La Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée

Contrat bourg-centre de Lourdes  
Dispositif qui sera voté le 30 juin en Commission permanente

## → La Fondation du Patrimoine

Aide dans le cadre du label Fondation du Patrimoine  
Obtention du label pour 5 ans  
Permet une défiscalisation des travaux allant jusqu'à 100%  
Accompagnement au montage du dossier.  
*Convention unique dans les Hautes-Pyrénées*

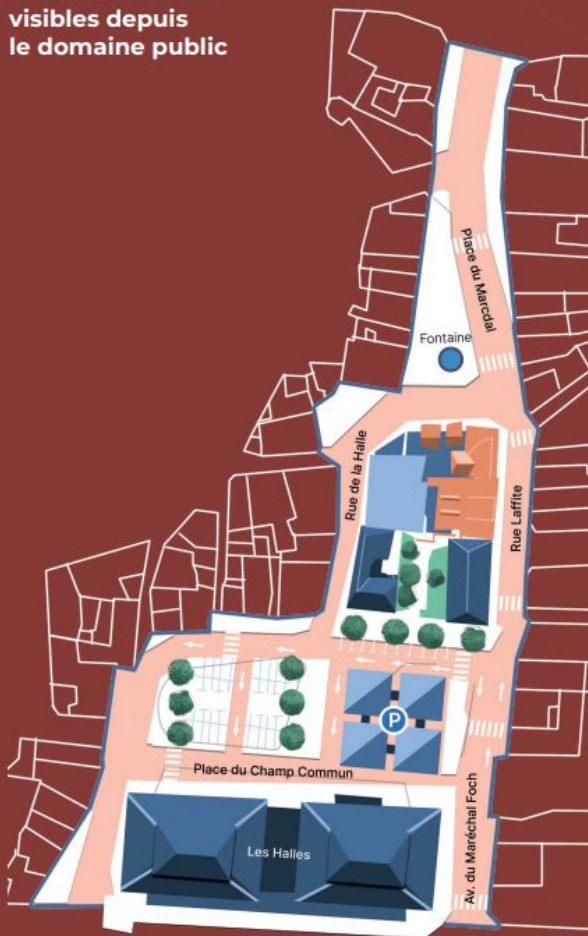


## Le périmètre

- Place du Champ Commun
- Place Marcadal
- Av. du Maréchal Foch
- Rue Lafitte
- Rue de la Halle

Dans le cadre du PAL, ce périmètre pourra être élargi dès 2023

Les façades éligibles doivent être incluses dans le périmètre ci-dessous et être visibles depuis le domaine public



# PLAN FAÇADES

VILLE DE LOURDES

# Le dispositif en détails

## → Les bénéficiaires

Tous les propriétaires privés de bâtiments situés dans le périmètre.

## → Les travaux éligibles

- Les travaux de réfection et de ravalement de façades visibles depuis le domaine public,
- les travaux participant à valoriser le traitement des façades : zinguerie, lambrequins, menuiseries, volets...,
- le remplacement/modification/création de vitrines et enseignes,
- les travaux de modification de façade commerciale tels que devantures, marquises, stores...

Sous réserve du respect des préconisations techniques et esthétiques de l'Architecte des Bâtiments de France et de la Ville de Lourdes.

# PLAN FAÇADES

VILLE DE LOURDES



# Le dispositif en détails : montant des aides

# PLAN FAÇADES

VILLE DE LOURDES

## → Le montant de la subvention

L'aide potentielle est de 30% maximum du montant TTC des travaux sur la façade

- 15% de la ville de Lourdes
- 15% de la Région (sous réserve du vote du dispositif le 30 juin)

L'aide est plafonnée à 10 000 € par projet.

Des aides complémentaires auprès de la Fondation du Patrimoine (défiscalisation) et de l'ANAH sont possibles.

## → Aides de la Fondation du Patrimoine

La convention entre la ville et la Fondation permet de mettre en oeuvre le "Label Fondation du Patrimoine" et de défiscaliser les travaux (*Le montant défiscalisable est calculé net de subventions*)

- si le projet est financé à moins de 20% par des subventions / mécénat = défiscalisation à 50%
- si le projet est financé à plus de 20% par des subventions / mécénat = défiscalisation à 100%



## Exemples concrets

# PLAN FAÇADES

VILLE DE LOURDES

### → Projet à 30 000 € de dépenses TTC

- Aide de 30% soit 9 000 € de subventions (4 500 € par la ville et 4 500 € par la région)
- Si label Fondation du Patrimoine : défiscalisation de 100% sur les 21 000 € restant  
= Opération blanche pour le propriétaire

### → Projet à 100 000 € de dépenses TTC

- Aide plafonnée à 10 000 € soit 10% (5 000 € par la ville et 5 000 € par la région)
- Si label Fondation du Patrimoine : défiscalisation de 50% des 90 000 € restant  
= Pour le propriétaire, cela ne lui coûte au final que 45 000 €

**Attention** : sous réserve de l'éligibilité du dossier, de l'instruction et des nouveaux critères du dispositif façade qui sera adopté par la Région Occitanie le 30 juin.



# Un accompagnement de proximité

**PLAN**  
**FAÇADES**

VILLE DE LOURDES

## → Qui contacter ?

**Le Service Habitat - Urbanisme**

**2 rue de l'Hôtel de Ville 65100 LOURDES**

**☎ 05 62 42 54 06**

**[urbanisme@ville-lourdes.fr](mailto:urbanisme@ville-lourdes.fr)**

## → Visite sur place avec le service et définition du projet

## → Accompagnement de A à Z : du projet au versement de l'aide

## → Pour ce premier périmètre : dossiers à déposer jusqu'à fin 2023 18 mois pour réaliser les travaux à partir de la notification de l'aide

